

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

/

Délibération n° 2024D44

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 25 mars 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 35

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, F. MORNÉ, I. GUÉRINEAU

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFÉTAUT

BEAUFOU : J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : M. GUILBAUD

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU

N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 12 dont 7 pouvoirs

AIZENAY : S. ADELEE pouvoir à F. ROY, C. BARANGER pouvoir à I. GUÉRINEAU, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK

BEAUFOU : D. HERMOUET pouvoir à J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU, J. ROTUREAU

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU pouvoir à V. JOLLY

GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX

MACHE : F. RAGER pouvoir à C. NEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : Ph. SEGUIN pouvoir à M. CHARRIER-ENNAERT

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Absents : 2

AIZENAY : Ch. GUILLET

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Convention d'objectifs avec le Secours Catholique pour soutenir une activité de recyclerie.

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets ménagers et assimilés et pour répondre aux objectifs fixés par la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi « AGECE »), la communauté de communes Vie et Boulogne conduit des actions pour réduire la production de déchets et favoriser leur réemploi.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé un soutien financier au projet de l'association « Le Secours Catholique » de créer et d'exploiter une activité de recyclerie située sur la commune de Le Poiré-sur-Vie.

Le projet de convention a pour objet de définir les objectifs et les conditions de ce soutien financier.

En contrepartie d'une subvention de subvention de 10 800 €, le secours catholique s'engage à :

- Collecter divers produits (vaisselles, ustensiles de cuisine, petits mobiliers, linges, jeux, objets de puériculture, décorations, matériels de jardins, livres, petits appareils d'électroménager, accessoires informatiques ...) pouvant être réemployés.
- Assurer deux créneaux d'ouverture au public par semaine pour permettre la revente des produits détournés.
- Assumer l'organisation matérielle, logistique et administrative de sa recyclerie.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240325-2024D44-DE



**Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après
communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre
Le vingt-six mars deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/03/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un
recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission
aux services de l'Etat.

